

72540 - Port autonome et voies navigables

**Proposition d'adhésion à l'association "Consortium
international pour le développement des voies
navigables et multimodales"**

CP/2020/145

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

L'association Consortium international pour le développement des voies navigables et multimodales a pour objet de contribuer à la nécessaire transition écologique par la promotion du développement des activités et du réseau des voies navigables et multimodales autour d'un axe principal transeuropéen reliant le Rhin Supérieur et le Rhône.

Dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire et de promotion du tourisme (ici fluvial), il est proposé que le Département du Bas-Rhin marque son intérêt pour ces thématiques en adhérant au Consortium.

Présentation de l'association :

L'Association, de droit local alsacien-mosellan, a été créée le 29 avril 1953 sous la dénomination de "Consortium pour la modernisation et l'exploitation du réseau navigable de l'Est et du Sud-Est".

A l'issue de l'Assemblée générale de septembre 2018, la fonction de Président a été prise en charge par Monsieur Philippe TRIMAILLE, Conseiller Départemental du Haut-Rhin et Adjoint au Maire de Mulhouse.

Le Consortium a, à cette occasion, tenant compte de la complémentarité intrinsèque entre fluvial et ferroviaire dans le traitement des flux de transport fret massifiés, confirmé son ouverture vers le ferroviaire, dans le cadre de la **promotion d'un aménagement multimodal de l'axe Rhin Supérieur-Méditerranée**.

Cette évolution a été symboliquement entérinée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2019, au cours de laquelle l'appellation du Consortium a été modifiée. L'association porte depuis cette date le nom officiel de «Consortium International des Voies Navigables et Multimodales», corroboré du slogan «pour un aménagement durable de l'axe Rhin supérieur-Rhône-Méditerranée», permettant d'identifier clairement le périmètre privilégié d'intervention de l'association.

L'Association a pour objet de contribuer à la nécessaire transition écologique par la

promotion du développement des activités et du réseau des voies navigables et multimodales autour d'un axe principal transeuropéen reliant le Rhin Supérieur et le Rhône.

La réalisation de cet objet passe par l'accomplissement des actions d'intérêt général suivantes :

Activités fluviales :

- promouvoir le développement des activités liées aux transports et au tourisme sur les voies navigables ;
- militer en faveur de l'entretien, de la maintenance et de la bonne gestion du réseau fluvial en vue d'assurer la continuité et le développement de la navigation, ainsi que sa qualité écologique et environnementale ;
- participer à des actions sociales ou éducatives en faveur de la profession de la batellerie ;
- contribuer à la diffusion d'une culture fluviale au sein du grand public, chez les professionnels et tous les décideurs, s'appuyant sur une information documentée et des actions de sensibilisation et de communications adaptées.

Développement du réseau :

- œuvrer en faveur de la réalisation de voies navigables performantes, avec en priorité la connexion des bassins du nord et du sud par une liaison fluviale moderne entre le Rhin Supérieur et Saône-Rhône ;
- agir en faveur du renforcement de la prise en compte de la nécessaire dimension européenne de ces projets.

Multimodalité :

- valoriser l'atout que représente pour le transport fluvial l'intermodalité, dans la perspective d'une intégration optimisée des voies navigables au sein des réseaux européens plurimodaux de transport et des plates-formes logistiques ;
- tout en confirmant la priorité fluviale de l'association, affirmer plus explicitement sa vocation multimodale, visant notamment la consolidation, pour le fret massifié, du corridor d'échanges reliant le Rhin Supérieur à la Méditerranée. L'association a également décidé de contribuer à la recherche de toute solution de transport destinée à réduire l'empreinte écologique ;
- agir dans cette perspective en faveur de l'aménagement également ferroviaire à vocation fret du corridor transeuropéen reliant le Rhin Supérieur au Rhône, maillon commun à l'interconnexion Mer du Nord-Méditerranée et Océan Atlantique- Bassin Rhéan ;
- contribuer à l'amélioration et à la création de liaisons entre les ports intérieurs, les ports maritimes et les plates-formes logistiques des États concernés.

Intérêt à agir du Département :

La Stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021 (commune aux Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) développe un de ses axes d'intervention sur la promotion de l'Alsace comme « destination de séjour en itinérance douce » : « Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (randonnées pédestres ou

équestres, cours d'eau, Alsace à vélo...) ». L'Alsace dispose d'un réseau de 400 km de voies navigables pour développer le tourisme fluvial.

Dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire et de promotion du tourisme (ici fluvial), le Département du Bas-Rhin exprimerait son intérêt pour ces thématiques en adhérant au Consortium, dont une des missions de l'association est de promouvoir le développement du tourisme sur les voies navigables et de contribuer à la diffusion d'une culture fluviale au sein du grand public.

L'adhésion permettrait l'accès à une source d'informations privilégiées relatives à ses thématiques et à la possibilité d'influencer et de concerter des actions conformes aux attentes et intérêts de la collectivité.

Il est précisé que le Département du Haut-Rhin prévoit également d'adhérer à l'association au courant du 1^{er} semestre 2020.

L'adhésion du Département du Bas-Rhin à cette structure est fondée sur l'article L 1111-4 du CGCT qui partage entre collectivités différentes compétences, dont notamment le tourisme.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés de la manière suivante :

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
32019	011-6281-048	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'association Consortium International des Voies Navigables et Multimodales et décide de verser la cotisation statutaire annuelle correspondante, soit 1000 euros.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY